

SECRETARIAT GENERAL

Année 2022-2023

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION  
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET  
PROFESSIONNELLE ET DES BOURSES

Ouagadougou, le

27 SEPT 2022

DIRECTION DES BOURSES ET DES  
AIDES FINANCIERES

N°2022 0088 MESRI/SG/CIOSPB/DBAF

## COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ATTESTATION DE BOURSE

- 1- une demande adressée à madame la Directrice Générale du CIOSPB, précisant clairement **l'année académique et le niveau d'études concernées** ;
- 2- une photocopie de l'attestation d'inscription pédagogique ou du certificat de scolarité de l'année en cours ;
- 3- les copies légalisées des derniers relevés de notes ;
- 4- une copie de l'attestation de bourse de l'année précédente pour les anciens boursiers

**NB : le délai minimum pour l'établissement de l'attestation est de deux (02) semaines**



*Lydia Rouamba*  
**Dre Lydia ROUAMBA**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon